

République Française
Département de la Haute-Saône
Commune de Mailley-Chazelot

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 JANVIER 2026 à 20H

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à 20 heure, le Conseil Municipal de Mailley Chazelot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, **Bertrand REZARD**.

Etaient présents : **MM. Bertrand REZARD, Joel BOURGOGNE, Pascal LORIOZ, Bruno BRET, ROSEANO Judith, Alain BURGY, M GOUX Frédéric, Marie-Agnès DAUTRICHE, Serge SANCHEZ, JACQUARD Sylvie, Emmanuel JOLY, M. MALNAR Karl**

Étaient absents

M. JOLY Emmanuel a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Date de la convocation des membres : 20/01/2026

Affiché à la porte de la mairie : 02/02 /2026

Nombre de membres en exercice : **12**

Délibération n°01/2026 : AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE DE LA FICHE DE CHANTIER CONCERNANT LA FORET

L'Adjoint à la forêt demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la fiche de chantier sur les parcelles 34 af – 36 af- 33af- 86 af- 65 af- 30 af- et 66 af pour 45 hectares environ

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la fiche de chantier sur les parcelles citées ci-dessus

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

Délibération n°02/2026 : AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE CONCERNANT LES AUTORISATIONS PONCTUELLES DE BUCHERONNAGE

L'Adjoint à la forêt demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les autorisations ponctuelles des bûcherons intervenant sur les parcelles 34 af – 36 af- 33af- 86 af- 65 af- 30 af- et 66 af Les intervenants sont la société ARBO TECH concernant les Ehouppage de tiges, la société BOISSET Jordy concernant l'abattage, la société GUYOT TANGUY concernant le débardage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les autorisations ponctuelles de bûcheronnage

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote) Vote : 12 Abstention : Pour : 12 Contre :

Délibération n°03/2026 : TRAVAUX SYLVIQUES 2025

Suite à la réunion de la commission forêt où a participé l'agent ONF concernant les travaux sylvicoles 2025 le conseil municipal après en avoir délibéré i décide :

La commission regrette que ceux -ci n'ont pas été réalisés au cours de l'année 2025. En conséquence, une partie sera réalisée en 2026 à savoir la parcelle 35, l'entretien parcellaire de la 36 et 37 et ceux -ci entre le 15 août et le 15 septembre 2026.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12 Abstention : Pour : 12 Contre :

Délibération n°4 /2026 : TRAVAUX SYLVICOLES 2026

Suite à la réunion de la commission forêt concernant les travaux sylvicoles 2026 le conseil municipal après en avoir délibéré rejette les interventions sur les futaies irrégulier, l'entretien du réseau de desserte sur 29 km, l'ouverture mécanisée des cloisonnements d'exploitation des parcelles 16-17-18-19-27-28 et 29, la fourniture de plaques d'identification de parcelles et l'entretien des dessertes

Le reste de la proposition de l'ONF est accepté

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12 Abstention : Pour : 12 Contre : 12

Délibération n°5 /2026 : SUBVENTION OMS

Sur proposition de l'Adjoint aux Associations le Maire demande d'octroyer la somme de 5 000 € pour l'Association OMS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires

(sens du vote)

Vote : 12 Abstention : 1 Pour : 11 Contre :

Délibération n°6 /2026 : SUBVENTION CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention au CCAS de 5 500 euros
Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention : 1

Pour : 11

Contre :

Délibération n°7 /2026 : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNE

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Calcul de la limite autorisée

| CHAPITRES '(budget voté au niveau du chapitre en 2025 | CREDITS OUVERTS 2025 | Restes à réaliser 2024 | Limite autorisée 1/4 |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| D 21- Immo Coporelles | 220 727 € | 0 € | 55 181.75 € |

Limite autorisée de 55 181.75 €

Crédit à ouvrir par anticipation

| CREDIT OUVERTS PAR ANTICIPATION en SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES | | | |
|--|---------|---------|---------------------------------------|
| Chapitre | article | montant | affection |
| 21 | 2128 | 15 000 | Autres agencements et aménagements |
| | 2117 | 2 000 | Bois et Forêt |
| | 21318 | 10 000 | Autres bâtiment public |

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

(sens du vote

Vote :12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

Délibération n°8 /2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA BIBLIOTHEQUE AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

La Bibliothèque communale de Mailley a signé un partenariat avec la médiathèque départementale qui arrive à terme au 31 décembre 2025, le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler la convention de partenariat avec la médiathèque départementale pour 3 ans

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents

(sens du vote

Vote :12

Abstention

Pour : 12

Contre :

